

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	15
- absents	5

Date de convocation :

**12 octobre 2020**

Date d'affichage :

**12 octobre 2020**

## VOTE

- POUR	15
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du lundi 19 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

**Absents et représentés** : Josiane ARNOUX a donné pouvoir à Isabelle DECOLOMBEL – Michel PRETI a donné pouvoir à Rodolphe PAPET – Claude GUET a donné pouvoir à Monique JANIK – Claude ALLAIRE a donné pouvoir à Marc-André DABAT – Thierry BAUD a donné pouvoir à Déborah BELIN

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°67/2020 : EXONERATION PARTIELLE DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES DE PONT DU FOSSE**

**Vu** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 11,

**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance susvisée déterminant les attributions confiées au Maire,

**Vu** les délibérations du conseil municipal du 7 novembre 2012 et du 30 septembre 2014 fixant les tarifs d'occupation du domaine public hors marché hebdomadaire,

**Considérant** le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19, qui a immobilisé l'économie locale avec un confinement prolongé de la population et la fermeture de la majorité des commerces,

**Le Maire propose** à l'assemblée d'adopter des mesures d'exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public, pour la durée de l'état d'urgence sanitaire (23 mars au 10 juillet 2020), pour les commerces de la commune.

**Le conseil municipal délibère et décide de :**

- ↳ **Réduire** de 25% le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces qui en sont redevables

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

26 OCT. 2020

